



# La lettre de Marisol Touraine

Ministre des Affaires sociales, de la Santé

et des Droits des Femmes

Septembre - Octobre 2015

L'ÉDITO DE MARISOL TOURAINE

## CEA-LE RIPAUT : UNE VICTOIRE POUR LES SALARIÉS & L'INDRE-ET-LOIRE

Après plusieurs semaines d'incertitude quant à l'avenir du site du Commissariat à l'Energie Atomique du Ripault à Monts, le Président de la République a décidé de mettre un terme à la procédure devant aboutir à la fermeture du site. Je l'ai personnellement annoncé aux représentants syndicaux et je suis heureuse de cette issue positive.

C'est une double victoire : pour les salariés et pour l'attractivité de notre département.

Pour les salariés en premier lieu. Dès l'annonce du projet de leur direction, ils se sont mobilisés, de façon solidaire, pour contester la fermeture annoncée comme la seule perspective envisageable. Avec leurs représentants syndicaux, ils ont réfléchi au cœur de l'été à un projet alternatif, garantissant la pérennité du site. Je suis fière de les avoir accompagnés depuis le début de leur mobilisation, partageant avec eux la conviction que le Ripault ne pouvait être effacé d'un trait de plume du territoire tourangeau.

Notre territoire du Val de l'Indre et l'ensemble de l'Indre-et-Loire peuvent également se réjouir de la décision du Président de la République. Notre attractivité en sort renforcée et nous pouvons désormais réfléchir collectivement à l'avenir de la recherche, en lien avec l'université de Tours, notamment dans le domaine des énergies nouvelles et durables. Les réflexions liées à l'avenir de notre dissuasion nucléaire seront également l'enjeu des prochaines années. Les compétences des salarié(e)s du Ripault sont riches et variées et je ne doute pas qu'ils seront force de proposition, dans l'esprit de dialogue constructif qui les a constamment animés au fil de ces semaines de combat.

*Marisol Touraine*

## BRÈVES...

### • REVALORISATION DU RSA :

Le Gouvernement a décidé une 3ème revalorisation exceptionnelle du revenu de solidarité active (RSA) de 2 % au 1er septembre 2015. Au total, ces trois revalorisations représentent un gain en pouvoir d'achat de plus de 350 euros par an pour une personne seule, et de plus de 700 euros par an pour un couple avec deux enfants.

### • VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE :

Pour améliorer l'accès de toutes les familles à cette aide, le Gouvernement poursuit la simplification du dispositif. Dès cette rentrée, l'allocation est également versée aux parents d'enfants en situation de handicap ayant atteint l'âge de 6 ans et encore scolarisés à l'école maternelle. En outre, les apprentis n'ont plus l'obligation de fournir un justificatif de scolarité pour bénéficier de cette aide.

## LA PHRASE



**« Le combat féministe est un combat actuel, pour la société actuelle. Il n'est ni nostalgique, ni rétro, et encore moins un combat de luxe . Ce combat, nous le menons de front. »**

Discours de Marisol TOURAINE,  
pour la clôture de la 23ème Université d'été  
de l'Assemblée des femmes

AFFAIRES SOCIALES

## DROIT OPPOSABLE À LA RETRAITE : ENGAGEMENT TENU !

RETRAITES



*Pour en finir avec les retards de versement de pensions parfois rencontrés, Marisol TOURAINE s'était engagée en mai 2015 à établir « un droit opposable à la retraite du régime général ». C'est désormais chose faite depuis le décret du 19 août 2015.*

Sont concernés par ce décret : les assurés relevant du régime général de sécurité sociale, du régime des

salariés agricoles et du régime social des indépendants. Ce décret entre en vigueur le 1er septembre pour les demandes de pensions relevant du régime général et le 1er janvier 2017 au plus tard pour les futurs retraités cotisant au régime des salariés agricoles et au régime social des indépendants.

L'objectif de ce nouveau droit est d'instaurer la **garantie de versement** d'une pension de retraite aux assurés qui déposent une demande complète au moins **quatre mois** avant la date de départ prévue (délai qui est déjà la règle).

Les caisses de retraite s'engagent désormais à verser la **première pension dans le mois suivant le départ en retraite**. Si la caisse ne finalise pas le dossier présenté dans les délais, elle devra effectuer une « **liquidation provisoire** », ce qui offre une garantie supplémentaire apportée aux assurés qui ont préparé leur départ en retraite dans les temps.

Ce nouveau droit s'inscrit pleinement dans la démarche engagée depuis la réforme des retraites de janvier 2014, qui **corrige des injustices et fait progresser de nombreux droits** (retraite à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler le plus tôt, prise en compte de la pénibilité, mesures pour les femmes, les jeunes...).

Photo : visite de Marisol TOURAINE à la CARSAT Nord-Picardie, le 20 août 2015

SANTÉ



## LUTTE CONTRE LE TABAGISME : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU GOUVERNEMENT

Marisol TOURAINE a présidé fin juillet la **première conférence ministérielle internationale** de lutte

contre le tabagisme et de soutien au paquet neutre, en présence des gouvernements d'Australie, d'Afrique-du-sud, de Hongrie, d'Irlande, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, du Royaume Uni, de Suède et d'Uruguay.

La lutte contre le tabagisme est une **priorité nationale**. Responsable de 78 000 morts chaque année, le tabac tue 20 fois plus que les accidents de la route. Cette conférence ministérielle internationale a pour objectif de franchir une étape nouvelle pour un monde sans tabac, en renforçant la coopération entre Etats pour mieux lutter contre les stratégies des industriels du tabac.

Pour lire le discours de la Ministre lors de cette conférence :

<http://www.marisoltouraine.fr/2015/07/reunion-internationale-sur-le-paquet-neutre-discours-de-marisol-touraine/>

## RÉFORME DE L'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'ACS est une aide à nos concitoyens qui ne peuvent pas bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire, mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, d'accéder à une couverture complémentaire santé. Cette aide va jusqu'à 550€ par an pour un retraité.

Depuis le 1er juillet, la réforme **simplifie la vie des 1,2 million de personnes** bénéficiaires de l'ACS, incite ceux qui peuvent y prétendre à la demander, et leur permet de **voir baisser significativement le coût** de leur complémentaire santé (jusqu'à 40% de moins).

De plus, à compter de cette date, de **nouveaux avantages** sont associés à l'ACS. À l'absence obligatoire de dépassements d'honoraires s'ajoutent :

- le **bénéfice du tiers payant intégral** ;
- la **suppression des franchises médicales et de la participation de 1€ par consultation**.

Consulter le site internet dédié :

[www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)

Pour suivre l'actualité de Marisol TOURAINE, ses interventions dans les médias, au Parlement ; son agenda ; ses communiqués...

<http://www.marisoltouraine.fr>



<http://www.facebook.com/mtouraine>



<https://twitter.com/marisoltouraine>

Pour contacter Marisol TOURAINE :

✉ : Ministère des Affaires sociales, de la Santé & des Droits des Femmes - 14, avenue Duquesne - 75350 Paris SP 07

@ : [marisol.touraine@sante.gouv.fr](mailto:marisol.touraine@sante.gouv.fr)